



Décision relative à la demande d'ajout de nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu les demandes d'ajouts des nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **BETTAPHAM**

de la société UPL EUROPE LTD
enregistrées sous les n°2020-3021, n°2020-3022, n°2020-3023 et n° 2020-3024

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms MARASCA PAK, SHERMAN PAK, TOTENKA et ROCKY PAK .

Pour le décret enregistré au barème
la décision des autorisations
de mise sur le marché

[Site-Citoyen de GUEMIN](#)

Informations générales sur le produit

Noms du produit	BETTAPHAM MARASCA BETAGRI 160 MARASCA PAK SHERMAN PAK TOTENKA ROCKY PAK
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	UPL EUROPE LTD Chadwick house, Birchwood park, warrington WA3 6AE Cheshire Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	160 g/L - phenmédiphame
Numéro d'intrant	8800029
Numéro d'AMM	8800029
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

27 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN